



Révision de la pension alimentaire

Par **patrick40**, le **03/10/2012** à **11:53**

Bonjour, mon fils majeur a décidé de quitter le milieu scolaire pour se lancer dans la vie active. Je voudrais savoir si je peux demander une révision du montant de la pension alimentaire versée à ce jour si je constate que mon fils ne se met pas en recherche active pour trouver un emploi? Suis-je en droit de demander à sa mère tous les justificatifs attestant de sa recherche effective? Je présume qu'il fera une demande d'obtention du RSA, à l'issue et s'il obtient, pourrais-je là aussi envisager de faire une demande auprès du juge pour modifier le montant de la pension alimentaire?

Dans l'attente de vous lire,

Cordialement,

Patrick